

Les comptes de 1918

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

autres établissements importants susceptibles de socialisation. La majeure partie des chemins de fer est déjà en possession de la République. Le programme a été soumis à la Chambre par le président du conseil lui-même. Or, les socialistes des deux nuances n'ont aucune raison de ne pas soutenir actuellement le gouvernement présent et la République elle-même pour laquelle ils ont lutté de concert avec tous les autres partis politiques aussi bien que contre l'Autriche-Hongrie.

Bulgarie. — *La législation ouvrière.* — La législation ouvrière de Bulgarie comprenait les lois du 23 mars 1905 sur le travail des femmes et des enfants, 27 mars 1910 sur l'organisation des métiers et 7 février 1911 sur le repos du dimanche. Elle s'est complétée par la loi du 5 avril 1917, dont l'application vient de commencer, réglementant l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Cette loi vise toutes les entreprises, même le travail à domicile. Elle interdit le travail aux enfants de 12 ans et à ceux de 14 ans qui n'ont pas achevé leurs études. Elle fixe la journée à 12 heures pour les hommes au-dessus de 18 ans, à 10 heures pour les jeunes gens et les femmes, à 8 heures pour les enfants. Interdiction du travail de nuit, sauf rares exceptions. Les femmes enceintes doivent interrompre leur travail pendant huit semaines et elles ont droit à la moitié de leur salaire. La loi organise une série de mesures de protection surveillée par des médecins spéciaux et par l'inspection du travail qu'elle crée.

Espagne. — *Le mouvement social.* — La Fédération espagnole des ouvriers du bois fait preuve à l'heure actuelle d'une grande activité. Elle a renforcé son organisation et établi une complète solidarité entre les diverses sections, sur le modèle de la Fédération du Livre. Elle demande du ministre de l'instruction publique la création d'écoles professionnelles de l'industrie du bois et des subventions en faveur de celles créées par les sociétés ouvrières. Elle prépare sa transformation en une Fédération nationale des industries de la construction.

La Société, par l'étude du chômage en Espagne, a ouvert un concours, doté de quatre mille francs de prix, en vue de provoquer des solutions destinées à parer aux conséquences du chômage involontaire. Le concours est spécialement ouvert aux associations ayant organisé la lutte contre le chômage.

Les cigarières de Séville, Cadix, Bilbao, Valence, Madrid et autres centres espagnols de l'industrie du tabac, ont tenu une assemblée générale à la Maison du Peuple de Madrid. Elles demandent : l'unification à huit heures de la journée de travail, une augmentation de salaire de 40% dans chaque catégorie, le paiement des heures supplémentaires à 25%, une retraite de 2 fr. par jour après 55 ans d'âge et 25 ans de services, la priorité d'embauchage pour leurs fils. Elles ont définitivement constitué la Fédération nationale des ouvrières cigarières à La Corogne, avec un Bulletin mensuel.



Les comptes de 1918

Le budget établi pour 1918 prévoyait un déficit de fr. 1750 ; le résultat des comptes est cependant appréciablement meilleur, car nous constatons un solde actif de fr. 19,167.92. Il faut en déduire, il est vrai, le solde de fr. 10,885.95 constaté au début de l'année ; malgré cela le résultat financier peut être considéré comme très favorable. Il a surtout été occasionné par le renforcement extraordinaire du mouvement syndical en Suisse qui, naturellement, a eu d'heureuses conséquences sur le paiement des cotisations des fédérations adhérant à l'Union syndicale. Au lieu des fr. 40,000 budgétés, nos

recettes ont été de fr. 49,381.65, auxquels il faut encore ajouter fr. 5226.65 en créances. Les dépenses se maintiennent en moyenne à la somme budgétée, dans les détails il y a eu évidemment quelques divergences. Le poste « buts généraux » est, si on y ajoute les passifs reportés à l'année 1919, presque exactement conforme au montant prévu.

Les cotisations à la Chambre du Travail tessinoise et à l'Union syndicale internationale n'ont pas encore été payées ; par contre, on accorda, de la caisse de l'Union syndicale, une subvention de fr. 320 au secrétariat ouvrier du canton de Glaris créé en mai, tandis que 400 francs proviennent des subventions des fédérations. La somme de fr. 1200 fut payée par les fédérations en faveur des victimes de la grève générale de Lugano, fr. 1000 furent empruntés au fonds de l'Union syndicale existant depuis 1912. On versa les 2000 fr. prévus au budget en faveur de la campagne pour les initiatives de l'impôt fédéral et de la proportionnelle, les fédérations payèrent en outre fr. 4960, si bien qu'au total nous avons pu verser le montant de fr. 6960. La subvention à la commission suisse d'éducation n'ayant pas été réclamée, elle ne fut pas payée ; cependant, aussitôt que le travail d'éducation sera repris, on aura certainement besoin de ce montant ainsi que de celui prévu au nouveau budget. Nous fûmes obligés d'inscrire au passif un poste de fr. 442.35 provenant de la fédération des coiffeurs, celle-ci ayant fusionné le 1^{er} mai avec la fédération des tailleurs en une organisation des travailleurs de l'industrie de l'habillement.

Une allocation de renchérissement ayant été accordée, les traitements subirent une certaine augmentation, le poste pour les délégations fut en réalité presque le double du montant budgété. Ce sont surtout les frais de délégation du comité d'action qui jouent ici un grand rôle, il est d'ailleurs à remarquer que le Parti remboursa fr. 1310.60 pour les membres qu'il avait délégués, si bien que le montant total se trouve réduit de cette somme. Le poste pour installations de bureau et matériels fut dépassé de même, partiellement à cause de l'agrandissement du secrétariat après l'entrée du camarade Schürch, partiellement aussi ensuite de la hausse des prix de ce matériel.

Outre les cotisations à payer à l'Union syndicale, les fédérations durent verser une cotisation unique de 5 fr. par membre pour couvrir les frais du comité d'action. Le montant obtenu est certainement fort considérable. Le parti versa la somme de fr. 1500.

Le budget pour 1919 prévoit une diminution des recettes de fr. 1903.35. Il est cependant à espérer que la somme des cotisations sera quelque peu supérieure à celle que nous prévoyions, le déficit pourrait ainsi être comblé. Les postes prévus pour les travaux d'impression sont en général plus élevés que ceux de l'année écoulée, car les prix du papier ont plutôt la tendance d'augmenter encore que de diminuer ; il faut en outre considérer que le travail du secrétariat prend un développement de plus en plus grand et que, par conséquent, le nombre des imprimés envoyés aux fédérations augmente sans cesse.

Les sommes suivantes sont prévues comme subventions : à la Chambre du Travail tessinoise fr. 1200 ; aux secrétariats de Glaris et des Grisons, chacun fr. 500. La commission d'éducation sera de nouveau dotée de fr. 1000. Le montant prévu pour les traitements a dû être augmenté, le personnel du secrétariat s'étant accru. Le poste pour les délégations peut sembler trop élevé, mais il comprend aussi les frais de la conférence syndicale internationale qui aura lieu cette année.

Aussitôt que nous aurons reçu le reste des sommes provenant de la souscription en faveur des victimes de la grève générale, souscription dont le résultat est des plus réjouissants, nous présenterons un rapport détaillé.

Comptes pour 1918 et budget pour 1919

	Budget 1918	Comptes 1918	Actif au 31 déc. 1918	Budget 1919
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes				
<i>T. Recettes ordinaires</i>				
Solde	—	10,885.95	19,141.72	—
Cotisations arriérées	—	—	5,226.65	5,226.65
Cotisations de 1918	40,000.—	49,381.65	—	55,000.—
Imprimés, formul. p. mouv. d. sal., reliures p. l. « Rundschau »	100.—	340.75	—	800.—
Remboursements et intérêts	800.—	512.—	900.—	620.—
Part des dépenses du parti au Comité d'action d'Olten	—	1,310.60	—	—
Divers	—	340.78	—	—
	40,900.—	62,771.73	25,268.37	61,646.65
<i>II. Recettes extraordinaires</i>				
Collecte pour l'initiative sur l'impôt direct fédéral	—	3,410.—	—	—
Collecte en faveur de la représentation proportionnelle	—	1,550.—	—	—
Collecte pour la grève générale de Lugano	—	1,200.—	—	—
Contributions du fonds de grève pour Lugano	—	1,000.—	—	—
Contr. d. fédérations en faveur d. l. Chambre du Tr. du Tessin	—	170.—	—	—
Contrib. des fédérations pour le secrétariat ouvrier de Glaris	—	550.—	—	—
	—	7,880.—	—	—
Dépenses				
<i>I. Buts généraux</i>				
Frais d'impression d. l. « Rundschau » et d. l. « Revue synd. »	6,300.—	3,845.80	1,291.—	6,300.—
Rédaction et collaborateurs d. l. « Rundschau » et « Revue »	600.—	376.80	—	500.—
Expédition de la « Rundschau » et de la « Revue »	650.—	946.71	—	1,000.—
Procès-verbal du congrès syndical de 1917 (en français)	800.—	806.—	—	—
Procès-verbal de la séance de la commission syndicale	900.—	807.10	294.30	1,200.—
Rapport sur le mouvement syndical de 1917 (supplément de la « Rundschau »)	—	—	1,553.—	2,000.—
Rapport sur le mouvement syndical de 1917 (supplément de la « Revue »)	—	—	531.—	800.—
Reliures de la « Rundschau » et de la « Revue »	200.—	231.30	—	250.—
Imprimés	2,000.—	611.10	590.20	2,000.—
Congrès syndical	—	—	—	2,000.—
	11,450.—	7,624.91	4,259.60	16,050.—
<i>II. Subventions et contributions</i>				
Union syndicale internationale	500.—	—	600.—	800.—
Chambre de Travail du Tessin	500.—	—	670.—	1,200.—
Secrétariat ouvrier du canton de Glaris	—	720.—	150.—	500.—
Secrétariat ouvrier du canton des Grisons	—	—	—	500.—
Pour la grève générale de Lugano	—	2,200.—	—	—
Vote sur l'impôt féd. et la représentation proportionnelle	2,000.—	6,830.—	130.—	—
Commission d'éducation	1,000.—	—	1,000.—	1,000.—
Cours sur la loi de l'assurance en cas d'accidents	400.—	367.60	—	—
Contributions à la commission de secours	400.—	—	—	—
Contributions aux autres organisations	100.—	230.—	—	500.—
Passif du syndicat des coiffeurs	—	442.35	—	—
	4,900.—	10,789.95	2,550.—	4,500.—
<i>III. Comité fédéral et secrétariat</i>				
Salaires	15,000.—	17,916.—	622.40	24,400.—
Traductions	500.—	601.10	—	600.—
Délégations, séances	3,000.—	5,950.45	—	10,000.—
Ports, téléphones, télégrammes	1,500.—	970.85	—	1,200.—
Matériel de bureaux, ameublement	2,200.—	3,691.15	—	2,000.—
Loyer, lumière, nettoyage, chauffage	2,000.—	2,396.45	—	2,400.—
Déménagement Schurch	—	248.—	—	—
Journaux, revues, livres	500.—	735.85	—	800.—
Assurances	600.—	500.10	—	700.—
Diverses	1,000.—	59.—	—	1,000.—
	26,300.—	33,068.95	622.40	43,100.—

BILAN

	Budget 1918	Comptes 1918	Actif au 31 déc. 1918	Budget 1919
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes				
I. Ordinaires	40,900.—	62,771.73	25,268.37	61,646.65
II. Extraordinaires	—	7,880.—	—	—
Total	40,900.—	70,651.73	25,268.37	61,646.65
Dépenses				
I. Buts généraux	11,450.—	7,624.91	4,259.60	16,050.—
II. Subventions et contributions	4,900.—	10,789.95	2,550.—	4,500.—
III. Comité fédéral et secrétariat	26,300.—	33,068.95	622.40	43,100.—
Total	42,650.—	51,483.81	7,432.—	63,650.—
Solde	1,750.—	19,167.92	17,836.37	1,903.35
	40,900.—	70,651.73	25,268.37	61,646.65

Cotisations des fédérations et souscriptions volontaires de 1918

Fédérations	Cotisations		Contributions pour le comité d'action		Souscriptions					
	payées 1918	arri- rées 1918	payées	arri- rées	Initiative sur l'impôt fédéral	Initiative sur la propor- tionnelle	Grève générale à Lugano	Camera del Lavoro Tessin	Secrétar. ouvrier Glaris	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Ouvriers du bâtiment	941.40	—	78.45	—	—	50.—	—	—	—	50
Relieurs	443.40	—	46.60	—	—	—	—	—	—	—
Coiffeurs	9.90	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers des communes et de l'Etat .	2,667.—	—	222.25	—	100.—	200.—	100.—	—	100.—	500.—
Ouvr. du comm., d. transport et de l'alim.	2,610.45	870.15	351.55	—	300.—	—	—	—	—	300.—
Ouvriers sur bois	2,428.80	809.60	275.—	—	—	—	—	—	—	—
Chapeliers	102.80	—	12.50	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers sur cuir	763.35	254.45	95.75	—	100.—	—	—	50.—	—	150.—
Lithographes	426.60	—	35.—	—	100.—	100.—	—	—	—	200.—
Personnel des locomotives	1,596.—	—	130.—	—	—	—	100.—	50.—	50.—	200.—
Peintres et plâtriers	466.80	—	36.90	—	—	—	—	—	—	—
Métallurgistes et horlogers	23,290.40	—	2087.20	—	1000.—	1000.—	500.—	—	300.—	2800.—
Auxiliaires des arts graphiques	600.—	200.—	83.25	—	—	—	50.—	70.—	100.—	220.—
Personnel des manœuvres	787.50	262.50	87.50	—	—	—	—	—	—	—
Taillieurs	600.—	—	60.—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers de la pierre	243.80	—	22.—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers du textile en fabriques	2,549.40	—	400.—	—	50.—	100.—	—	—	—	150.—
Ouvriers du textile à domicile	306.75	306.75	—	—	—	—	—	—	—	—
Etablissements des transports(U.O.E.T.)	2,000.—	2000.—	—	800.—	630.—	—	200.—	—	—	830.—
Typographes	2,400.—	—	200.—	—	300.—	—	—	—	—	300.—
Aiguilleurs et gardes-voies	1,569.60	523.20	—	183.—	—	—	—	—	—	—
Mécaniciens-dentistes	120.—	—	10.—	—	—	—	—	—	—	—
Charpentiers	487.20	—	90.—	—	—	100.—	—	—	—	100.—
Personnel des trains	1,800.—	—	150.—	—	500.—	—	250.—	—	—	750.—
Chauffeurs et machinistes, div. sections	170.50	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sections isolées	—	—	—	—	330.—	—	—	—	—	330.—
Total	49,381.65	5226.65	4473.95	983.—	3410.—	1550.—	1200.—	170.—	550.—	6880.—
Délivré	—	—	4473.95	—	3410.—	1420.—	1200.—	—	400.—	6420.—
Solde de l'année précédente	5,226.65	—	983.—	—	—	130.—	—	170.—	150.—	450.—